

Détail les différentes étapes du déconfinement prévu à partir du mois de mai 2021.

3 mai

Fin des restrictions de déplacement

La première étape du déconfinement est limitée : le couvre-feu demeure et les commerces non essentiels restent fermés, en revanche les restrictions de déplacement sont levées.

Restrictions qui demeurent :

- couvre-feu maintenu ;
- télétravail maintenu ;
- commerce non essentiels toujours fermés.

Restrictions levées :

- réouverture des collèges avec demi-jauge pour les 4^e et 3^e ;
- réouverture des lycées en demi-jauge ;
- suppression de l'attestation en journée (au-delà de 10 km) ;
- fin de la limite sur déplacements interrégionaux.

19 mai

Réouverture des commerces et de lieux accueillant du public

Les commerces, musées, cinémas, etc., rouvrent. Le couvre-feu est décalé de deux heures et les terrasses peuvent rouvrir.

Restrictions qui demeurent :

- couvre-feu repoussé à 21 heures ;
- télétravail maintenu ;
- rassemblements de plus de dix personnes interdits.

Restrictions levées :

- réouverture des commerces ;
- réouverture des terrasses (six personnes au maximum) ;
- réouverture des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis ;
- réouverture des établissements sportifs avec spectateurs ;
- reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air.

9 juin

Réouverture des cafés et restaurants en intérieur, mise en place du « passe sanitaire »

Les restaurants, cafés et salles de sport rouvrent, le couvre-feu s'assouplit et des rassemblements jusqu'à 5 000 personnes sont possibles grâce au passe sanitaire.

Restrictions qui demeurent :

- couvre-feu repoussé à 23 heures ;
- télétravail maintenu avec assouplissements.

Restrictions levées :

- réouverture des cafés et des restaurants (tables de six convives) ;
- accueil de 5 000 personnes dans les lieux de culture ou les établissements sportifs (avec passe sanitaire) ;
- réouverture des salles de sport ;
- élargissement de la pratique du sport de contact (en plein air) et sans contact (en intérieur) ;
- réouverture des Salons et foires d'exposition jusqu'à 5 000 personnes (avec passe sanitaire) ;
- accueil des touristes étrangers avec passe sanitaire.

30 juin

Levée du couvre-feu

Levée du couvre-feu

Restrictions qui demeurent :

- maintien des gestes barrières et de la distanciation physique ;
- les discothèques demeurent fermées jusqu'à nouvel ordre ;
- les événements accueillant du public ont une jauge adaptée à la situation locale.

Restrictions levées :

- fin du couvre-feu ;
- fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale ;
- élargissement de l'accueil de tout événement avec plus de mille personnes (soumis au passe sanitaire).